



Pouls des places d'apprentissage – Fiche d'information

Résultats du «Pouls des places d'apprentissage» de mars 2021

8 avril 2021

Équipe de chercheurs

Thomas Bolli, Katherine M. Caves, Filippo Pusterla, Ladina Rageth, Ursula Renold, Aranya Sritharan, Sandra Trachsel Díaz-Tejeiro

Chaire de systèmes éducatifs, ETH Zurich

Partenaires de recherche

Urs Casty
Domenica Mauch

Yousty.ch Professional.ch

Le «Pouls des places d'apprentissage» relève depuis avril 2020 les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la formation professionnelle de base en Suisse. Alors qu'en avril, la Suisse se trouvait encore en semi-confinement, les mois suivants ont vu s'assouplir les mesures prises pour enrayer la pandémie. Si les mois d'été ont été relativement calmes, avec un nombre de cas réduit et des mesures assouplies, la deuxième vague de la pandémie s'est annoncée en septembre. En octobre, les cas de contamination ont connu une hausse importante, ce qui a entraîné un nouveau renforcement des mesures (y compris recommandation de travailler à domicile). Les mois suivants, les mesures ont à nouveau été renforcées, les réunions privées étant encore limitées et les restaurants, bars, installations de loisirs et sportives ainsi que les lieux culturels étant contraints de fermer à nouveau leurs portes. Les hautes écoles ont repris l'enseignement à distance, tandis que l'enseignement dans les écoles s'est poursuivi dans le respect des règles d'hygiène et de comportement. Certains cantons ont en partie passé à l'enseignement à distance, aussi au niveau de l'école obligatoire.

Le 18 janvier 2021, un confinement partiel a été décidé pour

l'ensemble du pays. A la fermeture des commerces non essentiels est venue s'ajouter l'obligation de travailler à domicile. Les écoles, les hôtels et les prestataires de services (comme les salons de coiffure, les offices postaux et les banques) ont cependant été autorisés à rester ouverts. Un premier assouplissement a eu lieu le 1^{er} mars, les magasins non essentiels ayant pu ouvrir à nouveau.

Cette fiche donne une vue d'ensemble des effets de la pandémie de Covid-19 sur les entreprises formatrices et les apprentis en **mars 2021**. Elle compare également ces résultats avec ceux des sondages précédents. Ils sont présentés regroupés par phases: confinement (avril), assouplissements (mai-juin), mesures limitées (juillet-octobre), renforcement des mesures (novembre-décembre) et confinement partiel en janvier-février. Tous les résultats sont pondérés, de sorte qu'ils sont représentatifs des entreprises formatrices et des apprentis en Suisse.

«Pouls des places d'apprentissage» en mars 2021: les grandes lignes

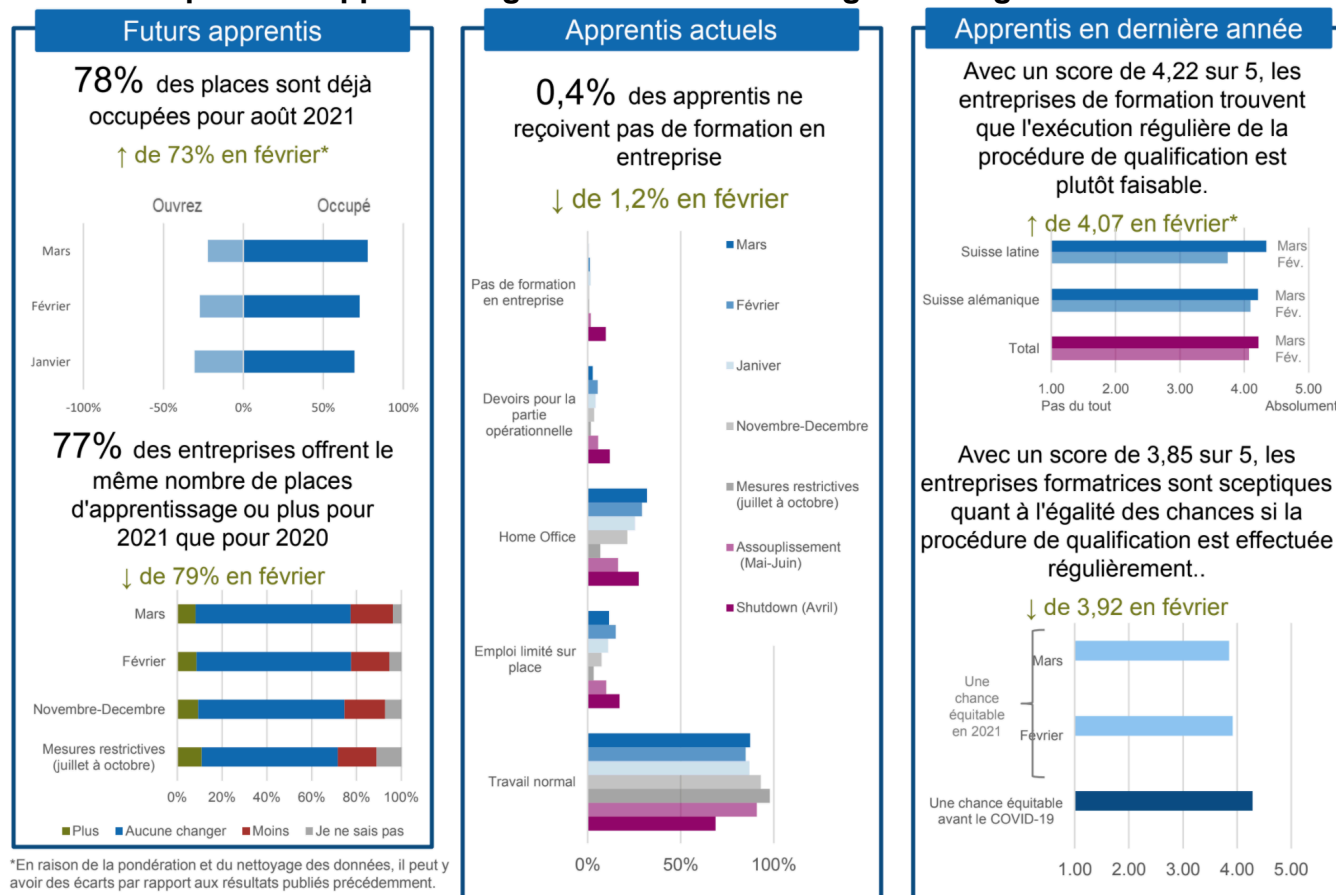


Figure 1: les grandes lignes du «Pouls des places d'apprentissage» en mars 2021.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et mars 2021. Le tableau de gauche montre les résultats principaux pour les futurs apprentis 2021, celui du milieu ceux qui concernent les apprentis actuels (qui ne terminent pas cette année) et le tableau de droite les résultats des apprentis de dernière année.

Ce mois-ci, le «Pouls des places d'apprentissage» se concentre à nouveau sur deux groupes de jeunes:

- Groupe 1: futurs apprentis 2021
- Groupe 2: apprentis actuels
- Groupe 3: apprentis en dernière année

En Suisse alémanique, les **futurs apprentis (groupe 1)** entament la procédure de candidature une année avant le début de leur formation. En Suisse romande, ce processus ne commence qu'au printemps. Depuis le mois d'août 2020, des places d'apprentissage sont donc déjà mises au concours pour l'été 2021.

En mars, 77% (79% en fév.¹, 75% en déc., 73% en nov., 72% en août-oct.) des entreprises interrogées indiquent qu'elles proposent autant ou même plus de places d'apprentissage pour 2021 que l'année précédente. La part des entreprises proposant davantage de places d'apprentissage a légèrement reculé (à 8%; 10% en fév., 6% en déc., 12% en nov., 11% en août-oct.), tandis que celle des entreprises qui proposent le même nombre de places d'apprentissage est restée stable

(69%; autant qu'en décembre, 61% en nov., 61% en août-oct.). 19% (16% en fév., 18% en déc., 18% en nov., 17% en août-oct.) des entreprises proposeront moins de places d'apprentissage qu'en 2020, une part qui n'a pratiquement pas évolué depuis le mois d'août. Enfin, 4% (autant qu'en fév., 6% en déc., 9% en nov., 11% en août-oct.) des entreprises ne savent toujours pas combien de places d'apprentissage elles proposeront en été 2021.

Depuis janvier, le «Pouls des places d'apprentissage» relève la part des places d'apprentissage encore libres ou déjà occupées. En mars, les entreprises interrogées indiquaient que 77% (72% en fév., 69% en janv.) des places d'apprentissage proposées pour l'été 2021 étaient déjà occupées, tandis que 22% (28% en fév., 31% en janv.) étaient encore vacantes. La part des places d'apprentissage occupées a donc augmenté depuis janvier, comme on pouvait s'y attendre. En Suisse alémanique, la part de places d'apprentissage déjà occupées est plus élevée (79%; 74% en fév., 71% en janv.) qu'en Suisse latine² (58%; 60% en fév. et en janv.), région dans laquelle le processus de recrutement

¹ Cette question n'a pas été posée dans le sondage de janvier.

² En raison du faible nombre de réponses de Suisse romande et surtout du Tessin, ces deux régions linguistiques ont été regroupées.

commence plus tard. On notera que ces chiffres ne reflètent que les places proposées et ne tiennent pas forcément compte de celles qui ne sont pas encore sur le marché.

Les apprentis en cours de formation (groupe 2) sont toujours fortement touchés par la pandémie, une année après le début de celle-ci. En mars, 87% (85% en fév., 87% en janv., 93% en nov.-déc., 98% en juillet-oct., 91% en mai-juin, 69% en avril)³ des apprentis travaillaient en appliquant les mesures de protection de l'OFSP (en particulier les règles de distanciation et d'hygiène). 12% (15% en fév., 11% en janv., 7% en nov.-déc., 3% en juillet-oct., 10% en mai-juin, 17% en avril) des apprentis ont occupé leur poste de travail manière limitée et 32% (29% en fév., 25% en janv., 21% en nov.-déc., 6% en juillet-oct., 16% en mai-juin, 27% en avril) étaient, du moins en partie, en télétravail. 3% (5% en fév., 4% en janv., 3% en nov.-déc., 2% en juillet-oct., 6% en mai-juin, 12% en avril) des apprentis ont reçu des devoirs pour la partie pratique de leur formation en entreprise, et 0,4% (1,2% en fév., 1,6% en janv., 0,7% en nov.-déc., 1% en juillet-oct., 2% en mai-juin, 10% en avril) n'ont reçu aucune formation en entreprise.⁴

Le sondage de mars montre ainsi une légère amélioration de la situation des apprentis, la part de ceux qui ont travaillé de manière limitée dans l'entreprise, reçu des devoirs à domicile et qui n'ont pas pu suivre leur formation en entreprise ayant légèrement diminué. Le travail normal avec les mesures de protection de l'OFSP

et le télétravail ont en revanche à nouveau gagné un peu d'importance. Les domaines professionnels «Restauration, hôtellerie» et «Vente, achat» restent fortement touchés, même si la part d'apprentis avec devoirs à domicile et sans formation en entreprise a sensiblement diminué depuis le mois de février, le travail normal dans l'entreprise ayant à nouveau augmenté, même s'il reste parfois limité. Ce résultat correspond aux premiers assouplissements des mesures de confinement partiel début mars.

Les apprentis en dernière année (groupe 3) vont terminer leur apprentissage en été 2021 et sont sur le point de débiter leur procédure de qualification (examens finaux). Dans la mesure du possible, les procédures de qualification de cette année doivent être réalisées de manière habituelle. En mars, les entreprises interrogées sont d'avis que cela est tout à fait possible (valeur de 4,22 sur une échelle de 1 «définitivement pas» à 5 «définitivement oui»; 4,07 en fév.). Les entreprises en Suisse alémanique (4,21; 4,10 en fév.) sont un peu plus pessimistes que celles de Suisse latine (4,34; 3,74 en fév.), devenues plus optimistes au cours du mois écoulé. Les entreprises interrogées sont également d'avis que l'égalité des chances en cas de tenue régulière des examens cette année est moins certaine (valeur de 3,85 sur une échelle de 1 «définitivement pas» à 5 «définitivement oui»; 3,92 en fév.) qu'avant la pandémie (4,29).

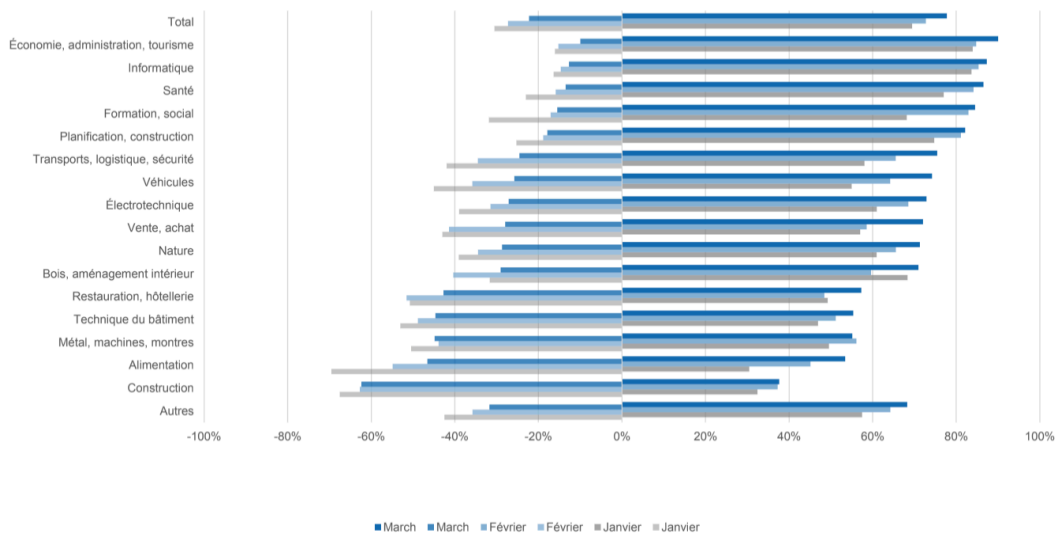


Figure 2: places d'apprentissage à occuper et occupées par catégories professionnelles.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» de mars 2021. Le côté gauche du graphique montre, dans l'ensemble et pour chaque catégorie professionnelle, quelle est la part des places d'apprentissage encore vacantes. Le côté droit celle des places déjà occupées. Les champs professionnels avec moins de 50 entreprises sont regroupés sous «Autres».

³ En raison de la pondération et d'autres épurations des données, de légers écarts par rapport aux résultats publiés dans les précédentes fiches d'information sont possibles.

mesures peuvent les influencer en même temps et que tous les apprentis d'une entreprise ne suivent pas forcément leur formation pratique de la même manière. En d'autres termes, les entreprises pouvaient choisir plusieurs réponses possibles.

⁴ Ces parts ne s'additionnent pas à 100%, étant donné que diverses

Résultats détaillés

Apprentis débutant leur apprentissage en 2021 (groupe 1)

En mars, 77% (79% en fév.⁵, 75% en déc., 73% en nov., 72% en août-oct.) des entreprises interrogées indiquent qu'elles proposent autant ou même plus de places d'apprentissage pour 2021 que l'année précédente. La part des entreprises proposant davantage de places d'apprentissage est plus ou moins constante depuis août dernier (8%; 10% en fév., 6% en déc., 12% en nov., 11% en août-oct.), tandis que celle des entreprises qui proposent le même nombre de places d'apprentissage a augmenté (69%; autant qu'en février, 65% en déc., 61% en nov., 61% en août-oct.). Une part relativement constante de 19% (16% en fév., 18% en déc., 18% en nov., 17% en août-oct.) des entreprises proposera moins de places d'apprentissage qu'en 2020 et 4% (autant qu'en fév., 6% en déc., 9% en nov., 11% en août-oct.) ignorent encore comment se présentera la situation. En mars, 4,9% des entreprises indiquent qu'elles vont proposer davantage de places d'apprentissage pour les jeunes qui ne trouvent autrement pas de formation en raison du Covid-19 (p. ex. pour cause de fermetures d'entreprises, 5,3% en fév.). En moyenne, ces entreprises proposent 1,60 places supplémentaires (1,46 en fév.).

Selon les entreprises interrogées en mars, 78% (72% en fév., 69% en janv.) des places d'apprentissage proposées pour l'été 2021 sont déjà occupées, tandis que 22% (28%, 31% en janv.) sont encore vacantes. La part des places d'apprentissage occupées est plus élevée en Suisse alémanique (79%; 74% en fév., 71% en janv.) qu'en Suisse latine⁶ (58%;

60% en fév., autant en janv.). Ces chiffres doivent cependant être considérés avec prudence, le processus de recrutement pour les apprentissages qui débutent en 2021 ne commençant pas au même moment dans toutes les régions. De plus, ils ne tiennent pas compte des places d'apprentissage qui ne sont pas encore mises au concours.

La figure 2 montre que la part des places d'apprentissage vacantes et occupées varie d'une catégorie professionnelle à l'autre. La part la plus élevée de places d'apprentissage déjà occupées se situe dans la catégorie «Economie, administration, tourisme» (90%). Dans les catégories «Informatique» (87%), «Santé» (87%), «Formation, social» (85%) et «Planification, construction» (82%), une part supérieure à la moyenne de places d'apprentissage a déjà pu être occupée. En revanche, c'est dans les catégories «Construction» (37%), suivie de «Alimentation» (53%), «Métal, machines, montres» (55%), «Technique du bâtiment» (55%) et «Restauration, hôtellerie» (57%) qu'il reste le plus de places ouvertes.

En mars, la moitié des entreprises a misé sur la publicité en ligne pour tenter de recruter des candidats pour les places encore disponibles (49%). Par ailleurs, 58% des entreprises ont organisé des stages en appliquant les mesures de protection et des entretiens d'embauche normaux. La part des entreprises formatrices ayant organisé des stages (5%) ou des entretiens en ligne (16%) est ainsi relativement faible. Les sondés rapportent par ailleurs que le recrutement d'apprentis adéquats est moins difficile cette année qu'avant la pandémie (valeur de -0,27 sur une échelle de -2 «beaucoup plus difficile» à +2 «beaucoup plus facile»).

	Apprentis dans l'entreprise		Apprentis à domicile		
	Travail normal	Emploi limité sur place	Home Office	Devoirs pour la partie opérationnelle	Pas de formation en entreprise
	87%	12%	32%	3%	0.4%
Construction	100%	1%	2%	4%	0%
Formation, social	99%	1%	1%	2%	1%
Électrotechnique	98%	5%	8%	3%	0%
Véhicules	100%	4%	2%	2%	1%
Restauration, hôtellerie	75%	21%	4%	8%	6%
Technique du bâtiment	98%	2%	4%	1%	0%
Santé	100%	1%	2%	1%	0%
Bois, aménagement intérieur	99%	2%	1%	1%	3%
Informatique	62%	17%	72%	2%	0%
Métal, machines, montres	100%	5%	1%	1%	0%
Nature	99%	1%	1%	1%	0%
Planification, construction	85%	10%	31%	2%	0%
Vente, achat	95%	3%	7%	1%	1%
Transports, logistique, sécurité	99%	3%	2%	1%	0%
Économie, administration, tourisme	84%	13%	41%	2%	0%
Autres	88%	20%	17%	5%	0%

Figure 3: effets de la pandémie de Covid-19 sur la formation des apprentis par catégorie professionnelle.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» de mars 2021. Le tableau montre, par mesure et catégorie professionnelle, la part (%) des apprentis de toutes les entreprises de formation interrogées dans la catégorie professionnelle considérée (plusieurs réponses possibles); les catégories professionnelles avec moins de 50 entreprises de formation sont regroupées sous «Autres».

⁵ Cette question n'a pas été posée dans le sondage de janvier.

⁶ En raison du faible nombre de réponses de Suisse romande et surtout du Tessin, ces deux régions linguistiques ont été regroupées.

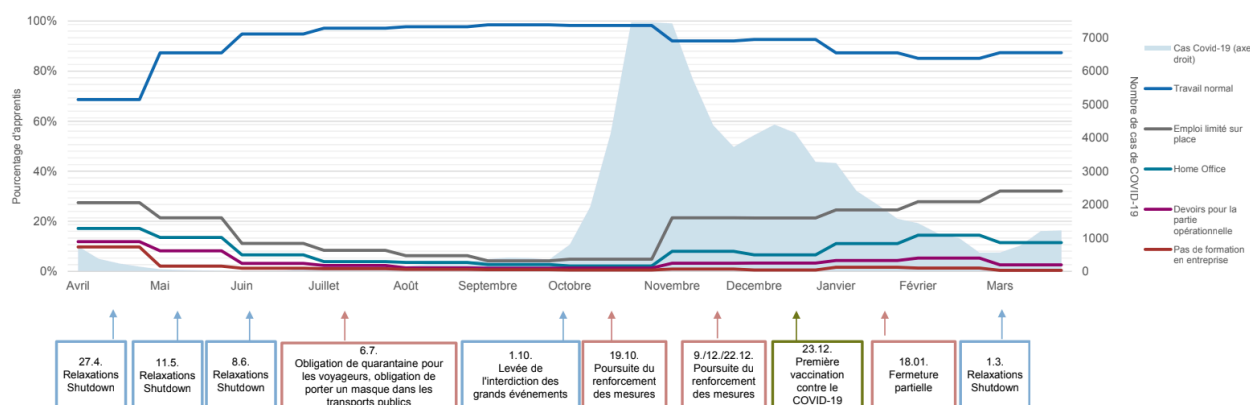


Figure 4: effets de la pandémie de Covid-19 sur la formation des apprentis au fil du temps.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et mars 2021. La figure présente, sur l'axe vertical à gauche, les parts (en %) de tous les apprentis couverts par les entreprises formatrices interrogées (plusieurs citations possibles) par mesure de formation en entreprise. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le Covid-19 par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à mars 2021.

Apprentis actuels (groupe 2)

La figure 3 montre, globalement, les effets de la pandémie sur la formation pratique en entreprise des apprentis et par catégorie professionnelle. Avec une moyenne de 87% (85% en fév., 87% en janv., 93% en nov.-déc., 98% juillet-oct., 91% en mai-juin, 69% en avril), les apprentis de la plupart des catégories professionnelles travaillent à nouveau majoritairement ou presque entièrement de façon normale (en appliquant les mesures de protection de l'OFSP). 32% (29% en fév., 25% en janv., 21% en nov.-déc., 6% en juillet-oct., 16% en mai-juin, 27% en avril) des apprentis ont été, du moins en partie, en télétravail en février et cette part était nettement supérieure à la moyenne, comme le mois précédent déjà, dans les catégories professionnelles «Informatique» (72%), «Economie, administration, tourisme» (41%) et «Planification, construction» (31%).

La part des apprentis présents de manière limitée sur place s'est montée, en janvier, à 12% (15% en fév., 11% en janv., 7% en nov.-déc., 3% en juillet-oct., 10% en mai-juin, 17% en avril), celle des apprentis ayant reçu des devoirs pour la partie pratique de la formation en entreprise à 3% (5% en fév., 4% en janv., 3% en nov.-déc., 2% en juillet-oct., 6% en mai-juin, 12% en avril) et celle des apprentis sans formation en entreprise à 0,4% (1,2% en fév., 1,6% en janv., 0,7% en nov.-déc., 1% en juillet-oct., 2% en mai-juin, 10% en avril). Les parts d'apprentis sans formation en entreprise et avec des devoirs à domicile étaient à nouveau importantes dans la catégorie «Restauration, hôtellerie» (6% et 8%), même si un glissement en faveur d'une présence limitée sur place et une reprise du travail normal a eu lieu. La catégorie «Informatique» se distingue par un nombre toujours relativement faible d'apprentis travaillant normalement (62%) et une part très élevée de télétravail, du moins partiellement (72%).

Il existe des différences entre les régions linguistiques, surtout pour la part d'apprentis en télétravail: tandis

qu'elle était de 34% en mars en Suisse alémanique, elle n'était que de 20% en Suisse latine. Dans cette dernière, la part des apprentis travaillant normalement était légèrement plus élevée (91%) qu'outre-Sarine (87%). Il n'y a pas de différence en revanche en matière de présence limitée sur place, de devoirs à domicile et d'absence de formation en entreprise.

La figure 4 montre l'évolution temporelle de ces parts en regard des cas quotidiens de Covid-19 et des mesures. La situation des apprentis s'est ici légèrement améliorée par rapport au mois de février. Les parts d'apprentis travaillant normalement dans le respect des mesures de protection de l'OFSP et en télétravail ont faiblement augmenté tandis que celle des apprentis travaillant de façon limitée dans l'entreprise, avec des devoirs à domicile pour la formation pratique en entreprise et sans formation en entreprise a légèrement diminué. Ces résultats sont en phase avec les premiers assouplissements des mesures de confinement partiel de début mars, qui ont permis aux commerces d'ouvrir à nouveau leurs portes.

Mesures de quarantaine

Les règles de quarantaine pour éviter de nouvelles infections de Covid-19 provoquent des interruptions temporaires de la formation professionnelle de base des apprentis. 15% (18% en fév., 28% en janv., 38% en nov.-déc.) des entreprises interrogées ont indiqué, en mars, qu'au cours des quatre semaines ayant précédé le sondage, c'est-à-dire de la mi/fin-février à la mi/fin-mars, que certains de leurs apprentis étaient en quarantaine. 5% (7% en fév., 11% en janv., 14% en nov.-déc.) d'entre elles avaient également des formateurs en quarantaine durant cette période et 29% (34% en fév., 47% en janv., 55% en nov.-déc.) des collaborateurs en quarantaine. Dans ces entreprises formatrices, 3% des apprentis (4% en fév., 7% en janv., 11% en nov.-déc.), 1% des formateurs (2% en fév., 3% en janv., 4% en nov.-déc.) et 3% des autres collaborateurs (4% en fév., 6% en janv., 8% en nov.-déc.) ont été en quarantaine. Les secteurs «Santé», «Restauration, hôtellerie» et «Informatique» ont été les plus touchés (9% dans chaque cas; données

agrégées pour novembre à mars).

L'occurrence des quarantaines a donc encore diminué, ce qui devrait être lié à la persistance des mesures strictes et au renforcement des tests de dépistage. Ce recul est confirmé par le fait que les entreprises interrogées ont indiqué qu'en mars, l'apprentissage professionnel a été un peu moins touché par les mesures de quarantaine qu'au cours de mois précédents (valeur de 1,66 sur une échelle de 1 «faiblement» à 5 «fortement»; 1,85 en fév., 1,86 en janv., 1,81 en nov.-déc.).

Les apprentis en quarantaine ont pu effectuer leur formation en entreprise à 61% (55% en fév., 48% en janv., 51% en nov.-déc.) en télétravail, 24% (30% en fév., 32% en janv., 28% en nov.-déc.) ont reçu des devoirs à domicile pour la partie pratique de leur formation et 36% (43% en fév. et en janv., 39% en nov.-déc.) n'ont pas suivi de formation en entreprise. La part de devoirs à domicile et d'absence de formation au profit du télétravail ont ainsi diminué.

Conséquences sur les connaissances pratiques et théoriques

Les entreprises sont d'avis que les connaissances pratiques des apprentis ont plutôt diminué en raison des changements depuis le début du confinement (valeur de -0,26 sur une échelle de -2 «connaissances bien moins bonnes» à 2 «connaissances bien meilleures»; autant qu'en janvier et en déc.⁷, contre -0,18 en nov., -0,02 en oct.). Les estimations des entreprises en la matière sont stables depuis le mois de décembre. Le diagramme de gauche à la figure 5 montre que les entreprises interrogées sont 53% (51% en janv., 39% en déc.) à justifier cette évolution par le fait qu'il est plus difficile d'enseigner en télétravail, 21% (27% en janv., 38% en décembre) constatent que les mesures de quarantaine provoquent des lacunes en raison des absences et 26%

(23% en janv.- déc.) y voient d'autres causes.

Selon les entreprises, les connaissances théoriques des apprentis ont davantage diminué (valeur de -0,36 sur une échelle de -2 «connaissances bien moins bonnes» à 2 «connaissances bien meilleures»; contre -0,35 en janv., -0,28 en déc., -0,26 en nov., -0,16 en oct.), même si ici aussi, aucune aggravation n'est perceptible par rapport au mois précédent. De l'avis des entreprises, ce recul est en particulier le fait du home schooling (67%; 64% en janv., 52% en déc.), qui complique l'enseignement. Néanmoins, les mesures de quarantaine (20%, 23% en janv., 30% en déc.) et la matière manquée jouent aussi un rôle. 14% (13% en janv., 17% en déc.) des changements ont d'autres causes. Au cours des mois écoulés, la quarantaine a donc perdu de sa signification pour l'acquisition des connaissances pratiques et théoriques, ce qui correspond à la diminution des cas de quarantaine.

Rattrapage de la matière manquée

La figure 6 montre si les entreprises pensent que les apprentis sont en mesure de rattraper la matière manquée en raison de la pandémie de Covid-19 durant le reste de leur apprentissage et compare ces résultats avec l'évolution des cas de contamination et les mesures de lutte. En mars, les entreprises étaient toujours d'avis que les apprentis ne sont plus en mesure de rattraper totalement la matière manquée dans la *formation en entreprise* (4,02 points sur une échelle de 5, pour «peut certainement être rattrapé»; 3,94 en fév., 3,92 en janv., 4,16 en nov.-déc., 4,26 en juillet-oct., 4,15 en mai-juin, 4,10 en avril).

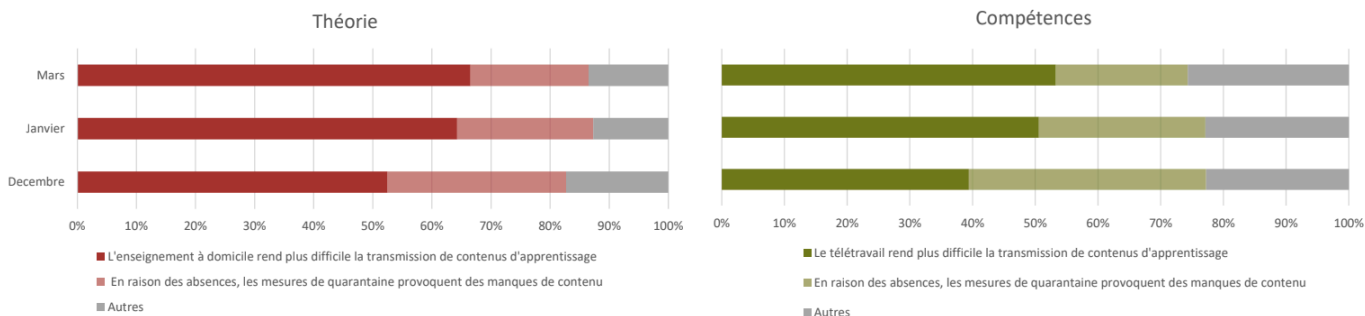


Figure 5: raisons des moins bonnes connaissances pratiques et théoriques des apprentis.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre décembre 2020 et mars 2021. Les graphiques montrent, pour chaque mois (cette question n'a pas été posée dans le sondage de février) et, séparément, pour les connaissances pratiques et théoriques, la part des raisons de modifications dues au Covid-19 dans une entreprise formatrice moyenne.

⁷ Cette question n'a pas été posée dans le sondage de février.

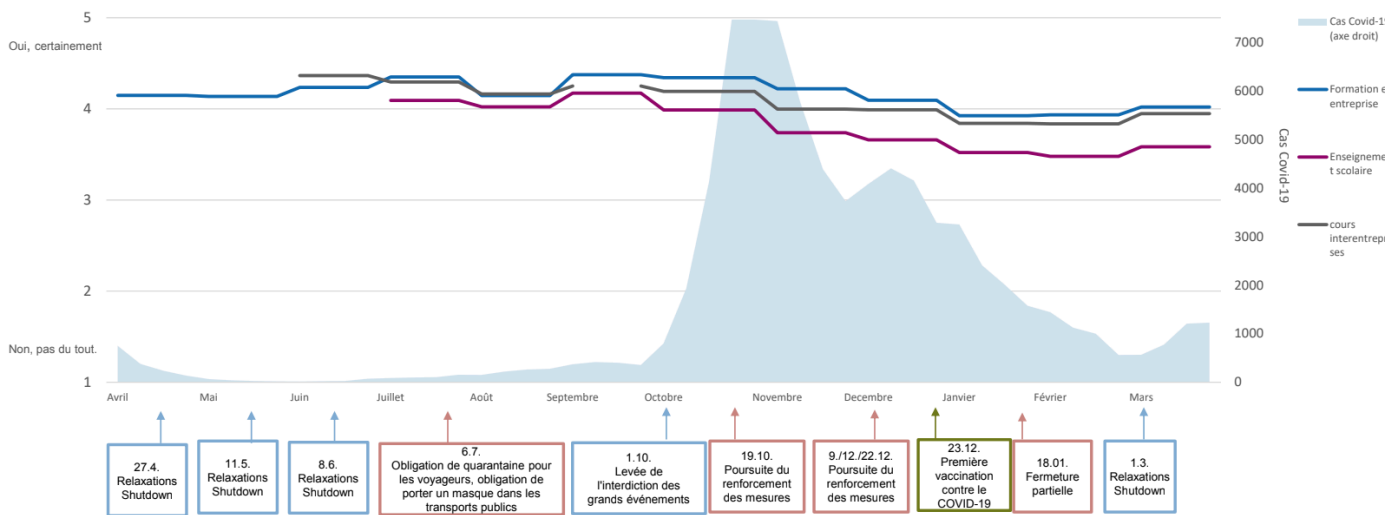


Figure 6: rattrapage de la matière manquée en raison de la pandémie de Covid-19.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et mars 2021. Le graphique montre, sur l'axe vertical à gauche, si les entreprises pensent que les apprentis ne parviendront assurément plus (1) ou assurément (5) à rattraper la matière manquée. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le Covid-19 par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à mars 2021.

La valeur pour la *formation scolaire* est un peu plus pessimiste (3,58; contre 3,48 en fév., 3,52 en janv., 3,52 en nov.-déc., 3,95 en juillet-oct.). Concernant les *cours interentreprises*, la valeur est de 3,94 (3,84 en fév. et en janv., 3,99 en nov.-déc., 4,13 en juillet-oct., 4,24 en mai-juin, 4,12 en avril). En mars, les entreprises sont devenues plus pessimistes quant au fait que les apprentis sont encore en mesure de rattraper la matière manquée dans la formation scolaire en particulier, tandis que les valeurs pour les cours interentreprises et en entreprise sont environ restées stables. 37% des entreprises interrogées ont déjà pris des mesures pour aider les apprentis à rattraper la matière manquée durant le reste de leur apprentissage. Ces mesures comprenaient avant tout un encadrement plus poussé par les formateurs (70%) et davantage de temps consacré à l'apprentissage dans l'entreprise (63%).

Les entreprises ont par ailleurs été interrogées sur les apprentis les plus touchés par la pandémie de Covid-19. La part des apprentis travaillant dans des entreprises qui considèrent que tous les jeunes sont touchés de la même manière a régulièrement diminué (à 38%; 41% en fév., 43% en janv., 47% en déc.). Les apprentis les plus fréquemment identifiés comme étant les plus touchés sont ceux qui sont considérés comme étant les plus faibles (36%; 37% en fév., 32% en janv., 28% en déc.). Par rapport au mois précédent, les parts des apprentis dans des entreprises considérant que les plus touchés sont ceux qui se trouvent en année terminale (24%; 26% en fév., 19% en janv., 17% en déc.), en milieu d'apprentissage (8%; 7% en fév., janv. et déc.) ou en première année (19%; autant qu'en fév., 20% en janv., 18% en déc.) sont restées stables.

Apprentis en dernière année

Les apprentis en dernière année sont sur le point de débuter le processus de qualification qui, cette année aussi, doit (si possible) se dérouler comme de coutume. Les entreprises interrogées sont d'avis que cela est tout à fait possible (valeur de 4,22 sur une échelle de 1 «définitivement pas» à 5 «définitivement oui»; 4,07 en fév.). Ce sont en particulier les entreprises

de Suisse latine qui, en mars, étaient plus optimistes (4,34) que le mois précédent (3,74). Toutefois, cette valeur a aussi légèrement augmenté en Suisse alémanique (à 4,21; 4,10 en fév.). Les entreprises ont plutôt des doutes quant au fait que tous les apprentis auront une chance équitable si le processus de qualification se déroule comme à l'accoutumée (valeur de 3,85 sur une échelle de 1 «définitivement pas» à 5 «définitivement oui»; 3,92 en fév.). Cette valeur était légèrement inférieure à leurs estimations quant à l'égalité des chances du processus de qualification avant le Covid-19 (4,92).

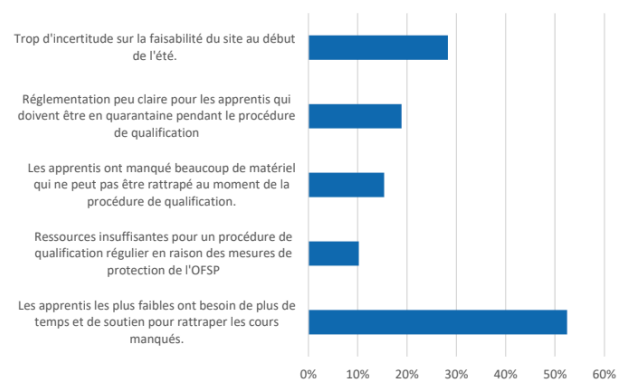


Figure 7: raisons des estimations de la faisabilité et de l'égalité des chances du processus de qualification 2021.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» de mars 2021. Le graphique montre, par raison, la part des entreprises formatrices (en %) de toutes les entreprises interrogées.

La figure 7 montre comment les entreprises interrogées jugent la faisabilité et l'égalité des chances du processus de qualification. 52% estiment que les apprentis les plus faibles auront besoin de plus de temps et de soutien pour rattraper la matière manquée. Concernant la faisabilité, les importantes incertitudes (28%) sont les plus pertinentes mais aussi les

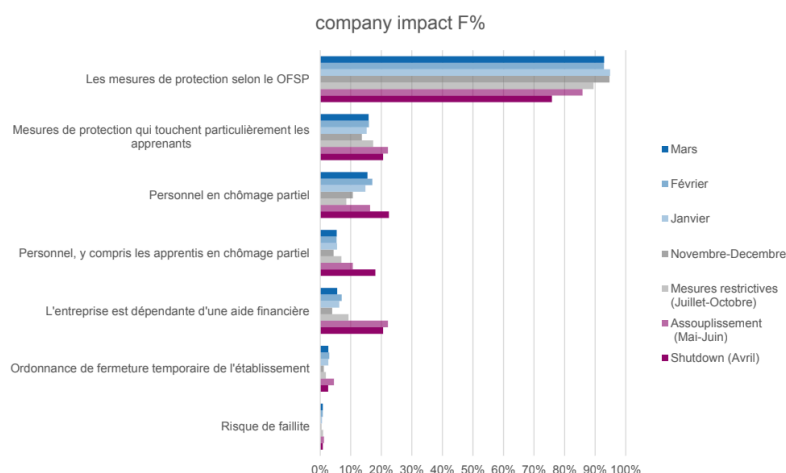


Figure 8: impact de la pandémie de Covid-19 sur les apprentis et leurs entreprises de formation.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et février 2021. Le graphique montre, par effet de la pandémie de Covid-19, la part d'entreprises concernées (en %) de toutes les entreprises interrogées.

règlements peu clairs pour les apprentis qui doivent se mettre en quarantaine pendant le processus de qualification (19%) et l'impossibilité de rattraper toute la matière manquée d'ici là (15%). 10% des entreprises déclarent en outre ne pas disposer de ressources suffisantes pour organiser le processus de qualification de manière habituelle, dans le respect des mesures de protection de l'OFSP.

Conséquences sur les entreprises formatrices et les apprentis

En mars aussi, les entreprises interrogées et leurs apprentis n'ont pas été touchés dans une même mesure par la pandémie de Covid-19. Néanmoins, les changements par rapport aux mois

précédents sont faibles. La figure 8 montre que dans 93% des entreprises (autant qu'en février, 95% en janv. et en nov.-déc., 89% en juillet-oct., 86% en mai-juin, 76% en avril), le travail était effectué dans le respect des mesures de protection prescrites par l'OFSP. La part des entreprises formatrices avec du personnel, apprentis inclus, au chômage partiel, est restée plus ou moins stable (6%; 7% en fév., 6% en janv., 4% en nov.-déc., 9% en juillet-oct., 22% en mai-juin, 21% en avril), comme la part de celles qui appliquent les mesures de protection qui concernent en particulier les apprentis (15%; 17% en fév., 15% en janv., 11% en nov.-déc., 9% en juillet-oct., 16% en mai-juin, 23% en avril).

Données et représentativité

2603 entreprises de formation (2568 en fév., 2466 en janv., 2500 en déc., 2292 en nov.) de tailles variées, de tous les cantons et de toutes les catégories professionnelles, ont participé au «Pouls des places d'apprentissage» de mars 2021. Des personnes exerçant différentes fonctions dans ces entreprises ont répondu aux questions; parmi celles-ci, on trouve aussi bien des formatrices et formateurs professionnels que des spécialistes des ressources humaines ou des directeurs et directrices. Comme en tout 44 660 entreprises formatrices ont été contactées pour le sondage, le «Pouls des places d'apprentissage» a réalisé un taux de retour de 5,83% (5,75% en fév., 5,52% en janv., 5,60% en déc., 5,13% en nov.). Le calcul du taux de retour n'est toutefois pas exact, le sondage n'étant pas seulement envoyé directement à cette liste d'entreprises formatrices, mais également diffusé sur d'autres canaux.

Le procédé de pondération utilisé⁸ corrige toutefois les différences de représentativité d'après la taille de l'entreprise, la région linguistique et le secteur professionnel.

Les entreprises formatrices interrogées couvrent en tout 2,85% (2,80% en fév., 2,69% en janv., 2,72% en déc., 2,50% en nov.) de toutes les entreprises formatrices en Suisse. La représentati-

tivité est meilleure en Suisse alémanique que dans les autres régions linguistiques. Dans le sondage de mars, la Suisse alémanique est toujours plus représentée avec 3,53% (3,60% en fév., 3,50% en janv., 3,54% en déc., 3,21% en nov.) que la Suisse latine (Romandie et Tessin) avec 1,30% des entreprises formatrices (1,64% en fév., 1,41% en janv., 1,58% en déc., 1,56% en nov.). Les grandes entreprises sont en outre plutôt surreprésentées par rapport aux PME. Les entreprises formatrices interrogées proposent, ensemble 26 170⁹ places d'apprentissage (21 668 places en fév., 21 699 en janv., 23 158 en déc., 24 046 en nov.) dans les différentes régions et catégories professionnelles.

⁸ Des informations détaillées sur la méthode de pondération utilisée sont fournies dans la fiche «Pondération et représentativité des résultats»: <https://doi.org/10.3929/ethz-b-000454763>.

⁹ Le nombre d'apprentis dans une entreprise formatrice n'est demandé que lors de la première participation au sondage (et non chaque mois). Ces données ont toutefois été à nouveau relevées dans toutes les entreprises participantes, afin de refléter les fluctuations intermédiaires du nombre d'apprentis.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.lehrstellenpuls.ch.

Remerciements

Nous remercions toutes les entreprises formatrices ayant participé à ce sondage. De même, nous adressons nos remerciements aux organisations suivantes, qui soutiennent ce projet de recherche:

- Allpura
- Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)
- GastroSuisse / HotellerieSuisse
- Enveloppe des Edifices Suisse
- Hotel & Gastro formation Suisse
- Kunststoff Schweiz
- login Formation professionnelle SA
- Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV
- Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP
- Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)
- Union patronale suisse
- Société Suisse des Entrepreneurs
- Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
- SPEDLOGSWISS
- Swiss Textiles
- swissmem formation professionnelle
- swissceramics, Association Céramique Suisse
- Association Polybau
- Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL SVBL)

Contact

ETH Zurich
Prof. Dr Ursula Renold
Chaire de systèmes éducatifs
www.ces.ethz.ch →

Pouls des places d'apprentissage info@lehrstellenpuls.ch → www.lehrstellenpuls.ch →